



Traversée Continent-Corse

Nouvelle plaquette

La DGAC a édité une nouvelle plaquette relative à la traversée maritime entre le continent et la Corse. Cliquez sur le lien ou copiez le dans votre navigateur.

Plus complète que la précédente, elle comporte 4 pages à consulter ici :

https://sia.aviation-civile.gouv.fr/pub/media/news/file/pl/plaquette_tour_de_corse_2017_fr.pdf

Traversée maritime Continent - Corse

Au cours des vacances d'été, vous serez peut-être tentés d'aller faire une petite balade sur l'île de Beauté. La classique traversée « Continent - Corse », toute enthousiasmante soit-elle, comporte néanmoins un certain nombre de difficultés qu'il vaut mieux avoir anticipées, qu'il s'agisse des espaces aériens traversés sur le continent, la traversée en elle-même, ou l'arrivée sur les terrains corses. L'objectif n'est pas de vous décourager, mais de faire un point sur les difficultés que vous risquez de rencontrer, afin d'être bien préparé !



En résumé

- Dépôt d'un plan de vol.
- Contact radio avec le SIV concerné (SIV Nice, Bastia ou Ajaccio).
- Messages de compte-rendu aux points spécifiques.
- Message de compte-rendu de position lors du franchissement de la limite du SIV.
- Tout aéronef doit emporter un gilet de sauvetage par personne.
- Le suivi des itinéraires est obligatoire. Toutefois une route directe peut être accordée par le contrôle sous surveillance radar.
- En VFR le transpondeur est obligatoire en espace aérien contrôlé : vérifiez votre équipement !

